Nations Unies A/56/615

Assemblée générale

Distr. générale
12 novembre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 104 de l'ordre du jour
Formation et recherche

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 55/208 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2000 concernant l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Les principales questions mentionnées dans la résolution étaient la coordination des programmes, l'instauration de partenariats, l'utilisation systématique de l'Institut, le renforcement de la base financière, la continuité dans la gestion de l'Institut et le reclassement des loyers et des charges.

II. Coordination des programmes

2. Les programmes ont été élargis de façon contrôlée, le plus souvent dans les limites des catégories qui avaient été définies pendant la phase de restructuration. Autrement dit, l'exécution des divers programmes approuvés par le Conseil d'administration de l'Institut se poursuit de façon ordonnée. Les activités continuent de se dérouler à un rythme régulier et soutenu. Depuis 1996, environ 120 programmes, séminaires et ateliers ont été organisés chaque année dans le monde entier. Désormais plus de 5 500 participants bénéficient chaque année des activités de formation et de renforcement des capacités de l'UNITAR.

3. Un certain nombre d'éléments nouveaux du programme méritent peut-être une mention spéciale. C'est ainsi que les programmes de bourses de l'UNITAR dans des domaines tels que la diplomatie préventive, le droit international, la fonction publique internationale et la gestion des affaires internationales, qui ont été organisés en Europe ainsi que dans des universités de New York, ont largement répondu à l'attente des participants. Toutefois, le nombre de candidatures est nettement supérieur au nombre de places disponibles.

4. Dans de la résolution 53/195, en date du 15 décembre 1998, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de continuer à examiner tous les moyens possibles de fournir à l'Institut des locaux supplémentaires qui lui permettent d'installer ses bureaux et d'organiser des programmes et des cours de formation à titre gracieux à l'intention des États et de leurs représentants accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, Nairobi, Genève et Vienne. À ce jour, l'UNITAR n'a pas reçu de locaux supplémentaires, mais des programmes de formation à l'intention des diplomates accrédités auprès des offices des Nations Unies à Nairobi et à Vienne ont été organisés dans les limites des ressources disponibles. Il ne sera peut-être pas possible de poursuivre ces activités si les contributions volontaires au Fonds général de l'UNITAR n'augmentent pas. Dans la

01-63487 (F) 161101 191101

résolution 55/208, l'Assemblée générale a engagé le Conseil d'administration à envisager de varier davantage les lieux où se tiennent les manifestations organisées par l'Institut, en pensant notamment aux villes où siègent des commissions régionales, afin de favoriser une plus grande participation et de réduire les coûts. Cela ne pourra être envisagé par le Conseil d'administration que lorsque le Fonds général sera sensiblement renforcé, même si ces programmes sont extrêmement économiques. L'UNITAR aura de plus en plus de difficultés à répondre aux demandes particulières d'États Membres en organisant et exécutant des programmes financés au titre du Fonds général si les pays donateurs ne répondent pas de manière positive aux nombreux et fréquents appels qui leur sont adressés par l'Assemblée générale pour les inviter à recommencer à verser des contributions ou à les augmenter.

5. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a accepté de financer un programme sur la formation des Casques bleus aux besoins spéciaux des femmes et des enfants pendant les conflits. On espère que des donateurs bilatéraux s'associeront à cette initiative.

6. Une source multilatérale a donné des fonds pour la mise au point du programme sur le droit et le cyberespace, qui bénéficiera sans doute du financement de la Banque mondiale également à l'avenir. La question de la réglementation se situe désormais au coeur du développement de l'Internet. La réglementation nationale et financière joue un rôle capital dans la mise en place des infrastructures, la créativité des entreprises, l'utilisation des nouveaux médias par les associations et les écoles, etc. Depuis six ans, l'UNITAR assure une formation aux technologies de la communication, en s'attachant tout particulièrement aux aspects techniques ainsi qu'à la manière dont ces technologies peuvent être mises au service de la société. Au cours de cette même période, l'UNITAR a reçu un nombre croissant de demandes de formation aux aspects juridiques, économiques et sociaux de l'Internet, y compris des demandes spécifiques de pays qui souhaitaient procéder à des analyses stratégiques des technologies de l'information et de la communication afin que les juristes, en particulier ceux spécialisés dans la réglementation, aient une bonne connaissance des questions liées à l'Internet, aux multimédias et aux télécommunications et puissent participer plus activement à l'élaboration de nouvelles lois internationales, en particulier dans le cadre des organisations internationales.

7. En 2001, le Programme sur les politiques ayant trait aux migrations internationales, faisant appel aux compétences techniques des différentes institutions qui le coparrainent et d'autres organismes internationaux et régionaux, aura organisé trois axes d'activités en vue de renforcer les capacités dans tous les aspects de la politique et de la gestion des migrations à l'intention de hauts fonctionnaires des gouvernements et de promouvoir la coopération et le dialogue entre États afin de mieux faire face aux problèmes de migrations qui se posent actuellement. Il y a lieu de mentionner parmi ces activités : un séminaire sur la politique internationale des migrations pour la région des Caraïbes, qui a eu lieu à Kingston en mai; des consultations de suivi pour l'Asie centrale, le Caucase et les États voisins, qui ont eu lieu à Istanbul en juin; et un séminaire sur la politique des migrations internationales en Afrique de l'Ouest, qui aura lieu à Dakar en décembre. La documentation de ces réunions, y compris les résumés des conclusions et des recommandations, peut être obtenue à l'adresse suivante : <unimp@gve.ch>.

8. À la demande du Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo, l'UNITAR a organisé à l'intention des journalistes locaux deux séminaires de formation à l'usage professionnel de l'Internet à Kinshasa et à Goma. Les deux principaux partis en présence en République démocratique du Congo ont beaucoup apprécié ce cours, qui sera peut-être suivi d'autres. Il y a lieu de relever que ce cours de deux semaines était le premier des projets à impact rapide dont le Conseil de sécurité avait décidé l'exécution.

9. Dans le cadre du suivi de la réunion de haut niveau sur le partenariat entre les régions européennes et l'Organisation des Nations Unies axé sur le relèvement après les conflits, l'accent étant placé sur les Balkans, et plus encore sur le Kosovo, l'UNITAR a été invité par le Programme des Nations Unies pour le développement à réaliser un projet pilote de renforcement des capacités dans deux municipalités kosovares ayant pour thème l'administration et la planification municipales grâce à l'informatisation des services publics. Ce projet est exécuté par les municipalités selon le principe de la coopération décentralisée. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK),

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le PNUD et l'UNITAR organisent conjointement à Pristina, à l'intention de toutes les personnes concernées, une table ronde sur la formation, qui devrait permettre de se faire une idée claire des besoins de formation au Kosovo et de mettre au point un plan d'action concret sur la formation accompagné d'un répertoire précis des besoins de formation ainsi que des activités de formation existantes et envisagées.

10. En raison des difficultés rencontrées au cours de la sixième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques qui s'est tenue à La Haye, le Programme de l'UNITAR sur les changements climatiques a semblé, pendant un temps, d'une réalisation incertaine. L'UNITAR vient de conclure un accord avec le PNUD (avec l'assentiment du secrétariat exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques), en vue d'élaborer et d'exécuter un programme important sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles pour faire face aux changements climatiques dans les pays les moins avancés, qui sera financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Ce programme sera bientôt opérationnel dans 46 pays.

11. Depuis la fin de 1998, la question du dialogue entre les civilisations figure à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale a adopté trois résolutions à ce sujet (résolutions 53/22, 54/113 et 55/23), aux termes desquelles les États Membres sont convenus de faire de l'année 2001 l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations. Ces textes ont, par leur nature même, un caractère très général et global étant donné que le dialogue entre les civilisations a pour objet de contribuer à la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies. Les gouvernements, les organisations internationales et régionales, la société civile et les organisations non gouvernementales y sont invités à envisager de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour promouvoir le dialogue entre les civilisations. Ce cadre général se prête à de nombreuses initiatives concrètes de nature à favoriser le respect mutuel et la compréhension. Dans ce cadre, l'UNITAR a lancé un programme de recherche axé sur la formation dans lequel le dialogue entre les civilisations est envisagé comme un moyen de résoudre le problème de la sécurité humaine. Diverses questions sont actuellement analysées : développement durable, migrations, utilisation des ressources naturelles, règlement des différends et prévention des conflits, droits de l'homme. Parmi les autres questions qui pourraient être étudiées, il y a lieu de citer : transparence et obligation de rendre des comptes – la responsabilité passant avant la souveraineté des États; conception d'une bonne gestion des affaires publiques – aspects sociaux, politiques, culturels et juridiques (institutionnels); lutte contre la marginalisation et l'exclusion économique et sociale; amélioration des chances des groupes les plus vulnérables grâce à des soins de santé primaires et à la lutte contre les maladies infectieuses (y compris le VIH/sida); enfin, amélioration de la protection des civils dans les conflits armés internationaux et internes.

12. Au titre du programme relatif à la gestion des affaires internationales, le bureau du PNUD en Azerbaïdjan a demandé l'organisation d'un programme de haut niveau sur le développement humain durable et le bureau du PNUD au Malawi a demandé la mise au point d'un programme sur la bonne gestion des réunions internationales. Au nombre des nombreux nouveaux projets, il en est un récent sur la promotion du développement humain par le sport qui, parrainé par le Comité international olympique, mérite une mention particulière. Ce projet relève d'une nouvelle initiative lancée par le Secrétaire général en février 2001, lorsqu'il a désigné un conseiller spécial pour le sport au service du développement et de la paix dans le dessein de renforcer les liens entre l'Organisation des Nations Unies et le monde du sport.

13. Des programmes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des substances chimiques et des déchets aident les pays en développement et les pays en transition à faire en sorte que les substances chimiques et les déchets dangereux soient traités conformément aux normes de sécurité, sans risques pour la santé de la population et pour l'environnement. Parmi les nouvelles initiatives, il y a lieu de citer :

a) Le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des substances chimiques/UNITAR destiné à aider les pays à mettre au point et à exécuter des programmes nationaux intégrés pour la gestion rationnelle des produits chimiques; ce programme doit aider les pays intéressés à mettre en place une structure officielle permanente pour une action intégrée et coordonnée en ce qui concerne la gestion rationnelle

des produits chimiques. Trois pays – Équateur, Sénégal et Sri Lanka – ont obtenu une aide de l'UNITAR pour une période de 18 mois;

b) Un atelier thématique sur le renforcement des capacités nationales pour l'analyse et le contrôle des produits chimiques en vue de leur gestion rationnelle, organisé en collaboration avec le secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, aura lieu à La Haye. Cet atelier vise essentiellement à réunir des pays en développement, des pays en transition, des pays développés, des organisations internationales et des organisations non gouvernementales (ONG) en vue d'élaborer des stratégies nationales viables pour permettre à tous ces pays de renforcer leurs capacités pour l'analyse et le contrôle des produits chimiques en vue de leur gestion rationnelle, tout en tenant compte des particularités et des priorités nationales;

c) Un nouveau programme de formation et de renforcement des capacités, entrepris en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres organisations participantes du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques en vue d'aider les pays à élaborer et à mettre en application des communications et des plans d'action pour le système mondial de classement et d'étiquetage des produits chimiques. L'exécution de deux projets pilotes de pays, d'une durée de deux ans, a commencé à Sri Lanka et en Zambie tandis que d'autres sont en cours d'élaboration dans un certain nombre de pays en développement, et pourraient être élargis aux pays en transition.

14. L'exécution du programme de formation et de renforcement des capacités en ce qui concerne les aspects juridiques de la dette, de la gestion financière et de la négociation se poursuit dans les pays anglophones d'Afrique et au Viet Nam. L'aspect positif le plus récent de ce programme a été son élargissement aux pays francophones d'Afrique. L'UNITAR et Pôle-Dette, qui est la section de formation de deux banques régionales d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale, à savoir la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), ont signé un aide-mémoire dans lequel sont exposées en détail les activités communes de formation et de renforcement des capacités des pays d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, francophones pour la plupart. Au titre de cet accord, l'UNITAR aidera Pôle-Dette à procéder à une évaluation des besoins en matière de formation aux aspects juridiques de la gestion de la dette et des finances ainsi qu'une série de séminaires régionaux. Ce programme conjoint de formation s'adressera à 14 pays de la zone du franc CFA ainsi qu'à deux autres pays francophones. Parallèlement à ces activités de formation, ce programme poursuit la publication d'une série de documents. En outre, il a commencé à publier une série de publications sur les meilleures pratiques. L'ensemble de ces publications et documents ainsi que des renseignements sur les activités et les faits les plus récents ont été affichés sur un nouveau site Web qui correspond au programme de gestion de la dette et des finances (<www.unitar.org/dfm>). Ce site Web est actuellement adapté pour devenir un centre de ressources juridiques et financières à la disposition des fonctionnaires des gouvernements africains. Ce programme est caractérisé par son action en partenariat avec des instituts régionaux de formation en Afrique, en particulier avec cinq de ces instituts situés en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Sud, ce qui permet de partager le coût des activités menées et d'en garantir la complémentarité.

15. Le programme de formation à l'application du droit de l'environnement continue de se développer de manière satisfaisante. Certains aspects positifs se sont récemment concrétisés : organisation de séminaires régionaux et nationaux, parallèlement à la diffusion de cours par correspondance, ainsi que de programmes complets de renforcement des capacités en Afrique francophone. Le premier de ces séminaires sera organisé à La Rochelle (France) à l'intention de 10 pays d'Afrique occidentale, pendant la première semaine d'octobre. Le deuxième aura lieu à Rabat en novembre. De nouveaux contacts ont été établis avec la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement.

16. La phase pilote du Programme Hiroshima de l'UNITAR a commencé. Un premier atelier consacré à la gestion et à la conservation des sites du patrimoine mondial : aspects juridique, politique et administratif devait avoir lieu en octobre 2001. Une conférence internationale sur la sécurité humaine (êtres humains, mer, environnement) aura lieu en février 2002. Parallèlement, plusieurs options sont actuellement envisagées en vue de renforcer et d'élargir un programme de formation durable et de renforcement des capacités à l'intention de spécialistes venus des pays d'Asie et du Pacifique.

17. Le programme relatif au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive comporte un certain nombre d'activités destinées à diverses audiences ciblées, à savoir :

a) Le Programme de bourses de formation au rétablissement de la paix et à la diplomatie préventive, qui est parrainé par l'UNITAR et l'Académie mondiale pour la paix, entre dans sa neuvième année et est le plus ancien à ce jour. Ce programme se déroule chaque année en Autriche et assure une formation de haut niveau en matière d'analyse des conflits, de négociation et de médiation à des cadres intermédiaires et des hauts fonctionnaires de l'ONU, des diplomates et des membres du personnel d'organisations régionales;

b) Deux programmes régionaux de formation axés sur la prévention des conflits et l'instauration de la paix en Afrique, programmes qui ont lieu chaque année et visent plus précisément à répondre à la nécessité urgente d'améliorer la prévention et le règlement des conflits en Afrique. L'un offre une formation de haut niveau à des hauts fonctionnaires et à des cadres intermédiaires attachés aux Ministères africains des affaires étrangères et de la défense ainsi qu'au personnel d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales installées dans cette région. L'autre, qui s'adresse plus particulièrement à la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), est organisé en collaboration avec le Centre régional de formation au maintien de la paix de la SADC à Harare;

c) Deux programmes annuels de formation ont également été mis au point à l'intention de représentants des minorités et des groupes autochtones. Le programme de formation au développement des capacités des représentants des minorités et des populations autochtones en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix a lieu chaque année à Genève, en même temps que la réunion annuelle du Groupe de travail des Nations Unies sur les populations autochtones. Un programme régional de formation sera également organisé à l'avenir dans les différentes régions à tour de rôle;

d) Le programme sur la transmission des savoirs des représentants spéciaux et envoyés du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est un programme à la fois de recherche et de formation qui vise à préserver les données d'expérience riches d'enseignements qu'ont permis d'accumuler les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ce programme se décompose comme suit :

i) Rassemblement des données d'expérience des représentants spéciaux et des envoyés passés et présents du Secrétaire général par le biais d'entretiens approfondis;

ii) Élaboration d'un manuel à l'intention des représentants spéciaux du Secrétaire général à partir d'un résumé bien ordonné des leçons tirées de l'expérience et des recommandations qui se dégagent de ces entretiens;

iii) Ensemble de vidéos et de vidéodisques numériques destiné à accompagner le manuel;

iv) Organisation d'un séminaire annuel à l'intention des représentants spéciaux du Secrétaire général et des hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour leur permettre d'échanger leurs données d'expérience et les enseignements à en tirer et encourager le dialogue;

v) Programme pour la transmission plus systématique des savoirs fondé sur les recommandations des représentants spéciaux.

Le manuel et les vidéodisques feront partie du programme d'information destiné aux nouveaux représentants spéciaux. Toutes ces activités sont menées en étroite collaboration avec les représentants de haut niveau des départements concernés. Tout ce qui a trait à la conduite des entretiens, à l'établissement du manuel et à la préparation des vidéodisques est très avancé et ces travaux seront achevés en octobre 2002. Le premier séminaire a eu lieu en mars 2001 et un deuxième est prévu en mai 2002.

18. Les travaux de recherche liés à la formation progressent assez rapidement, en particulier en ce qui concerne la recherche et la formulation de nouvelles méthodologies décentralisées faisant appel à la participation directe et active des individus, des institutions et des États bénéficiaires.

19. *Cours de formation en ligne*. Mettant à profit sa connaissance et son expérience de la formation régionale en ce qui concerne les aspects juridiques de la gestion de la dette et de la gestion financière et dans le dessein de former un plus grand nombre de fonctionnaires pour un coût minimal, l'UNITAR a entrepris d'organiser des cours en ligne pour assurer la

formation de fonctionnaires des gouvernements africains à certains aspects juridiques de la dette, de la gestion financière et de la négociation. Six cours en ligne seront organisés en l'espace de trois ans. La structure provisoire de ces cours a été mise au point et téléchargée sur le site Web de l'UNITAR relatif à la gestion de la dette (<www.unitar.org/dfm>). D'autres matériels protégés précédemment mis au point par l'UNITAR ont également été téléchargés. L'UNITAR a aussi mis à l'essai un forum de discussion qui servira pour des communications en ligne entre les participants, les experts et l'UNITAR. L'Institut met actuellement au point un cours en ligne d'une durée de cinq jours fondé essentiellement sur des matériels existants. À la fin de 2001, le programme relatif au droit de l'environnement mettra au point une version en ligne du cours par correspondance sur le droit de l'environnement. Ce projet sera tout d'abord réalisé en langue française. Le cours se composera de 10 modules et bénéficiera des services de directeurs d'études.

20. Plusieurs organisations internationales, institutions des Nations Unies, organisations africaines et organismes bilatéraux ont, au cours des quatre dernières années, apporté un appui concret aux pays africains au titre de la première phase de projets relatifs aux systèmes d'information sur l'environnement qui utilisent les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces projets visent à améliorer les échanges de données et d'éléments d'information sur l'environnement en général (y compris l'agriculture, la sylviculture et l'eau) et à en faciliter l'accès et à encourager une participation accrue à la gestion et à la prise de décisions dans le domaine de l'environnement. Encouragés par les résultats concluants obtenus jusqu'ici, un certain nombre de pays africains et de sous-régions ont demandé que ce programme soit élargi de la manière indiquée ci-après :

a) Conclusion éventuelle d'autres instruments multilatéraux sur l'environnement, sur le modèle de la Convention-cadre des Nations Unies concernant les changements climatiques pour divers pays (Bénin, Tunisie, Ouganda), de la Convention sur la diversité biologique (Bénin, Ouganda, Tunisie), de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine (Convention Ramsar) (Bénin et Ouganda) et du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (Bénin et Sénégal);

b) Élargissement géographique à l'Algérie, à la Jamahiriya arabe libyenne et à la Mauritanie dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe, au Burkina Faso, à la Gambie, à la Guinée et au Niger dans le cadre du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et à l'Érythrée, à l'Éthiopie, au Kenya et au Soudan dans le cadre de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ainsi qu'aux pays d'Afrique centrale et d'Afrique australe.

III. Renforcement des partenariats

21. Dans la résolution 55/208, l'Assemblée générale a demandé au Conseil d'administration de l'UNITAR de déployer des efforts accrus pour faire appel à des experts de pays en développement et de pays en transition pour élaborer des matériels pédagogiques adaptés à ses programmes et activités, et a souligné que les cours de l'Institut devraient essentiellement porter sur le développement. L'Institut a récemment beaucoup progressé dans ce sens. Des personnes venant de pays en transition (Estonie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan et Ouzbékistan) ont été recrutées à titre de conseillers. Des experts ont également été recrutés dans les trois grandes régions en développement pour des activités de formation aussi bien dans les pays en développement que dans les pays en transition. L'évolution la plus notable concerne une nouvelle méthode de formation de l'Institut, qui consiste à regrouper des personnes et des institutions appartenant aux diverses régions concernées pour les activités de formation. Plus de la moitié des experts qui participent au programme de formation à la gestion de la dette et à la gestion financière viennent d'Afrique. La majorité des experts qui participent au programme de formation à l'instauration de la paix et à la diplomatie préventive viennent des régions sur lesquelles portent le programme. Les activités de l'Institut répondent de plus en plus à l'initiative des pays bénéficiaires et exécutées par eux. On peut supposer que pour chaque groupe de cinq consultants locaux, l'Institut fournit un expert extérieur qui, toutefois, est souvent originaire d'un pays en développement. Conformément à l'idée du jumelage Sud-Sud, des fonctionnaires gouvernementaux qui ont déjà participé à un projet de pays sont invités à faire part de leur expérience dans le cadre d'un autre projet portant sur un pays distinct. Le programme relatif au changement climatique est un autre domaine dans lequel l'Institut a donné la priorité aux experts, aux

centres de recherche et aux organisations non gouvernementales des pays en développement. L'enquête la plus récente réalisée par l'UNITAR au sujet du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été menée exclusivement en collaboration avec cinq instituts régionaux d'enquête dans des pays en développement (Afrique du Sud, Colombie, Jordanie, Sénégal et Sri Lanka). En outre, l'UNITAR révise actuellement son programme dans le but de décentraliser entièrement les composantes qui ont trait à la formation. Pleinement en accord avec les projets de décisions sur le renforcement des capacités en matière de changements climatiques qui ont été élaborés à la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'UNITAR envisage de faciliter la création ou le renforcement de l'université existante ou de centres de formation. Le Secrétaire général estime ainsi que le recrutement par l'UNITAR d'experts venant de pays en développement et de pays en transition n'est plus en cause.

22. Le réseau de partenaires de l'UNITAR est également consolidé. Quasiment tous les programmes en cours d'exécution sont conçus et réalisés en collaboration avec une ou plusieurs institutions, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies. Au cours des quelques derniers mois, plusieurs réunions de haut niveau ont été organisées et des échanges de correspondance ont eu lieu entre le Directeur exécutif de l'UNITAR et les directeurs de divers départements ou programmes, par exemple :

a) Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Président du Comité international de la Croix-Rouge, au sujet de la coopération pour la formation au maintien de la paix;

b) L'Administrateur du PNUD, pour l'examen de projets communs de renforcement des capacités dans les sociétés déchirées par la guerre et pour la reprise de la coopération dans le domaine de la formation environnementale, notamment des changements climatiques;

c) Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) afin de rechercher les moyens dont le Bureau pourrait utiliser les services de l'UNITAR. Des réunions sont actuellement organisées entre les gestionnaires de portefeuille du Bureau et les coordonnateurs de programmes de l'Institut à Genève, New York et Abidjan. Tous les programmes au titre desquels l'Institut peut fournir une aide seront pris en considération;

d) Le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), qui a manifesté un vif intérêt pour l'élargissement de la coopération avec l'Institut, en particulier pour la formation dans le domaine de la population et des migrations;

e) La Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, pour la réalisation de travaux de recherche et d'analyse sur les méthodologies qui permettraient de démarginaliser les femmes par des programmes de formation et de renforcement des capacités de l'UNITAR;

f) Le Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et le Premier Vice-Président de la Fondation pour les Nations Unies, afin d'envisager la manière dont l'UNITAR pourrait mieux servir ces institutions;

g) Plusieurs directeurs d'organismes ou de départements, comme par exemple le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Administrateur du PNUD, le Chef du Département des opérations de maintien de la paix et le Chef du Département des affaires politiques, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, dans le cadre du programme d'instauration de la paix et de diplomatie préventive, ainsi que le Président du FEM et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, pour des programmes dont il sera question plus loin.

23. Les partenariats au sein de l'Organisation sont renforcés. Cette coopération est aussi développée à l'échelon du système et renforcée avec l'aide d'instituts de formation et de recherche aux échelons régional et national, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition. À titre d'exemple, la collaboration entre l'UNITAR et le Macroeconomic and Financial Management Institute of Eastern and Southern Africa (MEFMI) à Harare mérite d'être mentionnée. Auparavant, la collaboration portait essentiellement sur des activités conjointes de formation. Un nouvel accord entre ces instituts a pour effet d'élargir considérablement la portée de cette

collaboration en dépassant les limites de la formation. Le MEFMI et l'UNITAR reconnaissent avoir des objectifs, une méthodologie et des programmes communs dans le domaine de la gestion de la dette. Des domaines particuliers présentant un intérêt commun et complémentaire pour la gestion de la dette, qu'il s'agisse de formation ou de renforcement des capacités, ont été recensés : formation régionale, utilisation des nouvelles technologies de l'information, renforcement des capacités et partage de l'information.

IV. Recours systématique à l'Institut et aux nouveaux départements

24. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne le recours systématique à l'UNITAR. On peut interpréter cela comme une reconnaissance explicite des mesures positives de restructuration prises par l'Institut. Celui-ci a reçu des demandes de concours du FEM, des secrétariats exécutifs des trois conventions issues de la Conférence sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

25. En application d'une décision prise par le Conseil du FEM le 19 mai 2001, le secrétariat de celui-ci a demandé à l'UNITAR de lui prêter son concours pour la rédaction d'un guide pour l'auto-évaluation des besoins nationaux en capacités institutionnelles dans le domaine de la gestion de l'environnement mondial. L'appui au FEM pour l'exécution d'auto-évaluations des capacités nationales découle d'une décision du Conseil du FEM demandant à son secrétariat, en collaboration avec les agents d'exécution, de lancer des initiatives en vue de permettre d'entreprendre immédiatement une auto-évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités institutionnelles dans les pays qui demanderaient une assistance à cette fin. L'objectif général du FEM est en l'occurrence de fournir aux pays l'occasion de prendre la direction des activités visant à définir leurs besoins et leurs priorités en matière de capacités institutionnelles pour ce qui est de l'environnement mondial en tenant compte des trois conventions mondiales sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification/ dégradation des terres.

26. Pour l'élaboration de ce guide, l'UNITAR s'est fondé sur son expérience et son savoir-faire de longue date en matière d'assistance aux pays pour le renforcement de leurs systèmes nationaux à participants multiples et de leurs capacités institutionnelles dans divers domaines liés à l'environnement, y compris pour l'auto-évaluation de leurs besoins. En particulier, les programmes d'aide à l'établissement des profils nationaux de l'Institut de formation et d'appui technique, qui incluent des services d'orientation au niveau des pays pour les aider à évaluer leurs infrastructures juridiques, institutionnelles, administratives et techniques en ce qui concerne certaines questions de gestion de l'environnement (par exemple, la gestion des produits chimiques) présentent un intérêt direct pour l'auto-évaluation des capacités institutionnelles nationales.

27. Lors de la rédaction de ce guide, le secrétariat du FEM et l'UNITAR ont aussi fait appel aux compétences des agents d'exécution du FEM, PNUD, et secrétariats chargés de l'application de trois conventions notamment. En outre, des experts de pays en développement ont fait des apports importants à l'occasion d'un atelier d'évaluation critique mutuelle, organisé par le FEM en coopération avec l'UNITAR en septembre 2001. Le guide est un instrument mis à la disposition des pays intéressés pour le lancement de projets nationaux d'auto-évaluation de leurs capacités.

28. Parallèlement, à la demande des secrétariats des conventions sur les changements climatiques, sur la diversité biologique et sur la désertification, l'UNITAR a tenu des consultations informelles pour déterminer comment les activités de formation et de développement des capacités soutenues par les quatre organismes pourraient être renforcées afin d'aborder la mise en oeuvre des dispositions des trois conventions de manière intégrée. Ces consultations sont étroitement liées au processus lancé par le FEM pour soutenir les auto-évaluations des capacités nationales.

29. Un deuxième type de recherche méthodologique du même ordre actuellement en cours porte sur les besoins spécifiques d'évaluation. L'évaluation est communément acceptée comme un outil permettant de mesurer l'efficacité et de définir les manières de l'augmenter. Cependant, elle ne répond pas toujours aux attentes sur les plans de l'effort et des coûts. Souvent, les conclusions et recommandations restent à l'état de parties de rapports et ne se traduisent jamais par des changements dans la culture, les décisions et

les actions des organisations, activités, programmes et projets concernés. Les commanditaires, donateurs ou organismes de contrôle éprouvent des difficultés à déterminer si un don permet ou non d'obtenir les résultats appropriés ou désirés. L'aptitude à fournir des services d'évaluation découle naturellement des fonctions de recherche et de formation, d'échange d'informations et de coopération. Ces services d'évaluation, qui peuvent aller de la fourniture de conseils sur l'ensemble ou une partie du cycle d'évaluation à l'exécution effective de l'évaluation, se fondent sur les connaissances, les ressources et les partenariats inhérents à ces fonctions. De par sa nature et son expérience, l'UNITAR peut avoir un rôle à jouer dans ce domaine au service de l'ONU et de ses États Membres.

30. Le Sommet mondial sur le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg en 2002, traitera de questions essentielles concernant l'environnement. Dans le cadre des préparatifs de la conférence, le groupe représentatif le plus large possible de la société civile (allant du monde des affaires et de l'industrie aux scientifiques, universitaires, représentants des médias, peuples indigènes et jeunes en passant par les syndicats et les groupements de femmes) est invité à prendre part au processus d'évaluation en cours de lancement dans chaque pays, en plus des activités des organisations multilatérales. En accord avec le Département des affaires économiques et sociales, l'UNITAR a entrepris d'élaborer un programme spécial à l'intention des autorités locales, concernant leur rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable. Cinq ateliers préparatoires au Sommet seront organisés de décembre 2001 à juillet 2002. Un rapport sera établi pour le Sommet, qui aura pour but de proposer :

a) Le renforcement et la reconnaissance du rôle des autorités locales dans les objectifs de l'ONU en matière de développement durable;

b) Un programme international de développement des capacités et de formation dans le domaine du développement durable à l'intention des autorités locales, fondé sur la notion de coopération décentralisée.

31. L'UIT, en tant qu'institution désignée comme chef de file pour la préparation du Sommet mondial sur la société de l'information, qui doit se tenir à Genève en 2003, a demandé à l'UNITAR de faire bénéficier les pays les moins avancés des connaissances et des idées les plus récentes en matière de stratégies et de questions liées au développement des technologies de l'information et des télécommunications et de les aider à préparer le Sommet. L'objectif est de renforcer la capacité des PMA à exprimer leurs besoins quant au rôle que les technologies de l'information peuvent jouer, s'agissant de réduire la pauvreté, de bien gérer les affaires publiques et de protéger les droits de l'homme, ainsi que de promouvoir l'innovation et l'entreprise dans le cadre du processus visant à parvenir à un développement social, économique et politique durable. Le projet devrait permettre à toutes les parties prenantes de ces pays, gouvernements, société civile et entreprises, de se rendre compte pleinement de la valeur ajoutée que leur participation au Sommet peut apporter. Il cherchera aussi à améliorer leur capacité à négocier en fonction de leurs intérêts au cours du débat et à présenter des propositions pertinentes. Ce projet aura pour finalité de permettre à ces pays de proposer des programmes de suivi appropriés et de formuler un plan d'action et des stratégies adéquates, pour inclusion dans les recommandations du Sommet.

V. Consolidation de l'accise financière de l'Institut

32. Une gestion très stricte de ses ressources a permis à l'UNITAR d'améliorer sa situation financière au cours des dernières années. Celle-ci reste cependant fragile, en raison de la faiblesse du montant des contributions volontaires non affectées à des fins particulières que reçoit l'Institut. Ce genre de contributions est essentiel pour permettre à l'Institut de répondre aux demandes nombreuses et souvent très urgentes de formation et de renforcement des capacités institutionnelles qui lui sont adressées par des pays en développement et des pays en transition. L'insuffisance des contributions volontaires fait qu'il est difficile de maintenir les programmes de formation de Vienne et de Nairobi et impossible de lancer de nouveaux programmes dans d'autres villes où se trouvent des commissions régionales de l'ONU, comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 55/208.

33. Les contributions pour les dons à des fins spéciales restent suffisantes.

34. Par sa résolution 55/208, l'Assemblée générale a lancé aux États Membres les trois appels précis suivants :

a) Elle a renouvelé l'appel lancé à tous les gouvernements, en particulier à ceux des pays développés, et aux institutions privées qui n'avaient pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut, pour qu'ils lui fournissent un appui généreux, financier et autre, et demandé instamment aux États qui avaient cessé de verser des contributions volontaires d'envisager de revoir leur décision, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans la restructuration et la revitalisation de l'Institut;

b) Elle a demandé aux pays développés, qui participent de plus en plus aux programmes de formation à New York et à Genève, de verser des contributions au Fonds général ou, s'ils en versent déjà, de les augmenter; et

c) Elle a engagé le Conseil d'administration de l'Institut à continuer de s'efforcer de trouver une solution à la situation critique dans laquelle se trouve l'Institut sur le plan financier, en cherchant en particulier à accroître le nombre de donateurs et augmenter les contributions versées au Fonds général.

35. Force est malheureusement de constater que les réactions des États Membres ont été décevantes. Ils ont salué la restructuration réussie de l'Institut et souligné le bien-fondé de ses programmes, mais les contributions volontaires au Fonds général restent faibles. Le Secrétaire général espère sincèrement que les États Membres, en particulier les pays industrialisés qui bénéficient des activités de l'UNITAR, envisageront d'augmenter ou de reprendre leurs contributions sans tarder.

VI. Continuité dans la direction de l'Institut

36. Dans sa résolution 55/208, l'Assemblée générale s'est félicitée des décisions que le Secrétaire général a prises jusque-là d'assurer la continuité dans la direction de l'Institut et d'examiner la question du rang à attribuer au poste de directeur général et a pris note avec satisfaction des services rendus par le Directeur général de l'Institut, eu égard aux difficultés liées au surcroît de responsabilités auxquelles il a dû faire face.

37. Avec l'accord du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Secrétaire général a décidé de reclasser le poste du Directeur exécutif au niveau de sous-secrétaire général.

VII. Reclassement des loyers et des charges

38. Par sa résolution 55/208, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager de reclasser les loyers et les charges facturés à l'Institut, l'objectif étant d'atténuer les difficultés financières de ce dernier, lesquelles étaient aggravées par la pratique actuelle consistant à appliquer les tarifs du marché, compte tenu du fait que ce privilège est accordé à d'autres organisations apparentées à l'Organisation des Nations Unies.

39. Cette question a été soulevée par le Conseil d'administration de l'Institut, eu égard au fait que l'Institut se voit facturer loyers et charges alors qu'il fournit ses services gratuitement à l'Organisation, notamment en formant des diplomates et des fonctionnaires des États Membres.

40. On se souviendra que par sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, l'Assemblée générale avait décidé que les recommandations du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies[1] seraient appliquées par le Secrétaire général et les organes et organismes compétents des Nations Unies. L'une des recommandations (recommandation 36) était que les États Membres et autres entités occupant des bureaux dans les locaux de l'ONU devraient verser un loyer établi sur la base des prix du marché. Il était entendu par le Secrétaire général que l'expression « autres entités » désignait clairement tous organismes et activités financés en dehors du budget ordinaire de l'Organisation, de manière à assurer qu'il ne lui serait pas imputé des coûts qui devraient être couverts par les ressources extrabudgétaires. L'Institut était l'une de ces « autres entités ». Conformément à la procédure établie en application de la recommandation 36, le loyer et les charges facturés par l'ONU aux entités occupant des locaux dans les bâtiments de l'Organisation étaient établis sur la base des prix du marché que devait payer l'Organisation. Le Secrétaire général, de ce fait, n'a pas été en mesure de « reclasser » les loyers et charges

facturés à l'UNITAR, sauf décision de l'Assemblée générale de faire expressément une exception à sa résolution 41/213 et en ce qui concerne la recommandation 36.

41. Par ailleurs, si la part des dépenses que paie actuellement l'UNITAR à titre de loyer et de charges doit être absorbée par l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale devra aussi décider de modifier le paragraphe 13 de l'article VIII du Statut de l'UNITAR, lequel stipule :

> « L'Institut peut se prévaloir de façon générale des services de l'ONU en matière d'administration, de gestion des ressources humaines et de finances, dans des conditions fixées d'un commun accord par le Secrétaire général et le Directeur général, étant entendu qu'il ne doit pas en résulter de dépenses supplémentaires pour le budget ordinaire de l'ONU. »

Il est proposé d'ajouter à la fin du paragraphe les mots suivants : « sans l'approbation expresse de l'Assemblée générale ».

Note

[1] *Organisation des Nations Unies, quarante et unième session, Supplément No 49* (A/41/49).